



Référence : CU 2020/279(A)/DTA/CEB/CSS

L'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime présente ses compliments à la [...] et a l'honneur d'inviter cordialement le Gouvernement à participer à la première reprise de la **onzième session du Groupe d'examen de l'application** qui se tiendra sous une forme hybride (**en présentiel et virtuellement**) à Vienne, **du 31 août au 2 septembre 2020 (matin), dans la salle des plénières du bâtiment M.**

Le Groupe d'examen de l'application, créé par la Conférence des États parties à la Convention des Nations Unies contre la corruption dans sa résolution 3/1, intitulée « Mécanisme d'examen », est un groupe intergouvernemental d'États parties à composition non limitée fonctionnant sous l'autorité de la Conférence et lui faisant rapport. Il supervise le déroulement de l'examen afin de recenser les problèmes et les bonnes pratiques, et d'envisager l'assistance technique nécessaire pour assurer la bonne application de la Convention.

Conformément au plan de travail des organes subsidiaires de la Conférence des États parties à la Convention des Nations Unies contre la corruption, adopté par la Conférence à sa huitième session, tenue en décembre 2019, et à la recommandation ultérieure du Bureau de la Conférence, faite au vu des circonstances liées à la pandémie de COVID-19, le thème de la première reprise de la onzième session du Groupe portera sur la prévention ainsi que sur l'incrimination et la répression (l'ordre du jour provisoire figure en annexe).

La documentation de la session, y compris l'ordre du jour provisoire annoté et le projet révisé d'organisation des travaux, sera disponible en ligne dans toutes les langues officielles de l'Organisation des Nations Unies sur les pages Web de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, aux adresses suivantes :

<https://www.unodc.org/unodc/en/corruption/IRG/session11-first-resumed.html>
ou <http://myconference.unov.org>

[...]

Le Gouvernement est informé par la présente que **deux** représentantes ou représentants par délégation pourront assister en personne aux sessions qui se tiendront au Centre international de Vienne (CIV), dans la salle des plénières du bâtiment M. Les membres des délégations auront également la possibilité d'assister virtuellement aux sessions, en utilisant la plateforme Interprefy. Pour des raisons techniques, le Gouvernement est informé qu'un seul des membres de la délégation assistant à la réunion à distance pourra être désigné comme intervenant sur la plateforme Interprefy.

Les informations sur la composition de la délégation du Gouvernement, doivent comprendre les éléments suivants :

- a) le(s) nom(s) ;
- b) le(s) titre(s) ;
- c) les coordonnées, **y compris les adresses électroniques personnelles** [qui seront utilisées pour accorder et vérifier l'accès virtuel à la session et, pour ceux qui participent en personne, à des fins de recherche de contacts si nécessaire (voir ci-joint les lignes directrices pour les réunions tenues au CIV pendant la pandémie de COVID-19)] ;
- d) une mention claire indiquant si les membres de la délégation participeront en personne ou à distance ;
- e) et pour les membres de la délégation qui participent à distance, le **rôle à attribuer à chacun (intervenant ou observateur)**.

Les informations doivent être fournies au secrétariat dès que possible et au plus tard le **24 août 2020**. Les gouvernements sont priés de respecter le délai afin de permettre au secrétariat d'achever tous les préparatifs techniques de la réunion. Le secrétariat ne sera malheureusement pas en mesure de répondre aux demandes d'inscription après cette date. Pour déterminer la composition de sa délégation, le Gouvernement est invité à tenir compte également de considérations relatives à l'équilibre entre les sexes.

La première reprise de la onzième session du Groupe d'examen de l'application et la onzième session du Groupe de travail intergouvernemental à composition non limitée sur la prévention de la corruption doivent tenir des réunions conjointes sur des questions thématiques et d'assistance technique (Réf. : CU 2020/280(A)/DTA/CEB/ISS). Les réunions se tenant conjointement, le Gouvernement est prié, du fait de contraintes techniques, de ne soumettre qu'une seule note verbale contenant la composition de sa délégation à la fois au Groupe d'examen de l'application et au Groupe de travail sur la prévention de la corruption.

On notera que seules les copies numérisées de notes verbales seront acceptées par courriel. Il serait souhaitable que le Gouvernement envoie sa réponse à la présente invitation directement au secrétariat de la Conférence des États parties, Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, B.P. 500, 1400 Vienne (Autriche), télécopie : +43 1 26060 5841, ou qu'il envoie une copie numérisée par courriel à l'adresse : uncac@un.org.

Afin de faciliter le travail des interprètes et d'éviter les problèmes techniques, le Gouvernement est encouragé, dans la mesure du possible, à faire en sorte que les déclarations soient prononcées par les membres des délégations présents dans la salle des plénières du bâtiment M pour les délégations qui participeront en présentiel. Les délégations sont également invitées à fournir le texte des déclarations nationales générales sous forme écrite en vue de leur publication sur un espace réservé du site Web de la session (<https://www.unodc.org/unodc/en/corruption/IRG/session11-first-resumed.html>). Des informations supplémentaires sur les heures exactes des réunions et les paramètres techniques de la session seront publiées sur le site Web de la session.

Le secrétariat continuera de suivre la situation liée à la pandémie de COVID-19 et fournira des mises à jour en temps utile concernant toute modification qu'il pourrait être nécessaire d'apporter aux dispositions ci-dessus et les éventuelles restrictions à l'accès au Centre international de Vienne.

L'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime saisit cette occasion pour renouveler à la [...] les assurances de sa très haute considération.

Le 11 août 2020

A handwritten signature in black ink, consisting of stylized initials that appear to be 'GC'.

Annexe I

Ordre du jour provisoire

1. Questions d'organisation :
 - a) Ouverture de la session ;
 - b) Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux.
4. État de l'application de la Convention des Nations Unies contre la corruption.
 - a) Échange d'informations, de pratiques et de données d'expérience acquises lors de l'application de la Convention ;
 - b) Débats thématiques.
5. Assistance technique.
6. Questions diverses.
8. Adoption du rapport du Groupe d'examen de l'application sur les travaux de la première partie de la reprise de sa onzième session.